

## De 2003 à 2007

## Les vertus de l'autonomie Au secours !

## Le projet de loi sur l'autonomie des universités, c'est pour juillet!

C'est toujours le cas pour les lois scélérates.

La concertation ? Notre nouvelle Ministre, Valérie Pécresse, entend la mener tambour battant... d'ici le 22 juin !!!

**De qui se moque-t-on ?** La loi de la mandature, comme l'a nommée N. Sarkozy lui-même, aurait peut-être mérité une discussion plus longue, plus approfondie et associant vraiment tous les acteurs de l'Enseignement Supérieur ainsi que l'ensemble du corps social.

Rappelons-nous qu'en 2003, la loi dite de modernisation de l'Enseignement Supérieur a été suspendue par le gouvernement (de la majorité actuelle) devant les luttes massives des personnels.

Nous avons alors dit **NON** à l'accroissement de l'autonomie des universités au point de détruire les règles de représentation démocratique de la communauté universitaire dans la gestion et l'orientation des établissements, le cadre national des diplômes et les garanties collectives et statutaires des personnels.

Aujourd'hui, d'étranges parentés se manifestent.

La CPU entend gouverner l'université comme une entreprise privée et avoir la haute main sur son budget, ses personnels (recrutement, carrières et services), ses diplômes ainsi que sur ses bâtiments et ses droits d'inscription.

Un rapport de F. Goulard (alors Ministre délégué à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche) préconise un CA décisionnel de 20 membres dont la moitié est composée de personnalités extérieures distinct d'un Conseil académique qui émet des avis et est composé des membres de la communauté universitaire.

Seul le CA élirait le Président renouvelable qui, en outre, aurait un droit de veto sur la nomination des enseignants-chercheurs.

Cerise sur le gâteau, les personnels IATOS seraient gérés par chaque établissement et serait instaurée, dans chacun, une fongibilité complète au sein des emplois de sorte que les responsables « puissent librement choisir, à enveloppe budgétaire constante, les types d'emplois dont ils souhaitent disposer ».

Pour les enseignants-chercheurs, avancements au choix et primes distribués localement seraient gérés sur la masse indiciaire de l'établissement. Les services seraient individuellement modulés.

Ces aspects forts ne sont pas les seuls à être inquiétants et nous assistons à une offensive d'ampleur qui va révolutionner tous les aspects de notre secteur, qu'ils concernent la reconnaissance des qualifications, les missions de Formation et de Recherche publiques, les statuts et les modes de gestion des personnels ou qu'ils concernent le présent et l'avenir des jeunes et des étudiants de notre pays.

Nous ne pouvons pas accepter que de tels enjeux soient traités à la va-vite et dans une logique libérale de rentabilité à outrance.

C'est vrai, la situation actuelle est très dégradée et nos droits et garanties ont été bien souvent mis à mal. L'attaque d'aujourd'hui risque d'être encore plus ravageuse. Le clientélisme et le présidentialisme existent déjà, certes, demain ils ne connaîtront plus de frein!

Après le Pacte de la Recherche n'acceptons pas ce nouveau règlement de compte de l'Enseignement Supérieur.

Se tiennent jusqu'au 22 juin, neuf réunions de groupes de travail sur la base du programme du candidat Sarkozy. Nous y portons nos propositions tout en ferraillant pour défendre ce qui peut l'être.

Mais soyons bien conscients que, pour la Ministre, les choses sont quasiment ficelées.

Seule la mobilisation des personnels et des étudiants peut faire échec aux menées du gouvernement.

**B**attons-nous

**O**rganisons partout des AG dans la plus grande unité possible

Interpellons les Conseils d'établissement

Informons largement et débattons de ce que nous ne voulons pas et des améliorations nécessaires à notre situation.